

INDUSTRIE

NSF : 311
Rome : M1808 : Information géographique /
N2204 : Préparation des vols
Formacode : 31862



Télépilote de drone civil

La réglementation concernant le pilotage d'un drone dans un cadre professionnel a changé. Depuis le 1er juillet 2018, la loi dite « drones » promulguée le 25 octobre 2016 et le décret 2018-67 instaurent de nouvelles règles : les pilotes de drone de loisirs devront passer une formation en ligne si l'appareil fait plus de 800 grammes, et les pilotes professionnels devront posséder un certificat d'aptitude théorique et une attestation de suivi de formation pratique quelle que soit la masse de leur appareil.

Formation certifiante

Non

Ouvert en contrat de professionnalisation

Non

Ouvert en apprentissage

Non

Objectif général de la formation

Perfectionnement, élargissement des compétences

Objectifs de la formation

- Faire évoluer un drone dans l'espace aérien réglementaire en toute sécurité,
- Régler et maintenir un drone en état de fonctionnement,
- Utiliser toutes les possibilités d'un drone et maîtriser son évolution multiaxiale,
- Garantir la sécurité des personnes,
- Réaliser les démarches administratives nécessaires afin d'effectuer une mission, en conformité avec l'arrêté de formation du 18 mai 2018 applicable au 1^{er} juillet 2018 pour les scénarii S1/S2/S3
- Assurer une prestation de pilotage et de prise de vue en toute autonomie.

Contenu de la formation

Partie théorique :

- La réglementation drone professionnel (Descriptif des éléments requis pour exercer l'activité de télépilote professionnel. Déclarations de photographies aériennes, d'activité, d'exploitant, etc...), scénarii de vols...
- Préparation administrative d'une mission (déclaration préfectorale, arrêté, exemple de protocole gestionnaire aérien, consigne temporaire, ...)
- Autorisations spécifique (nuit, zone interdite...)
- Tenir un carnet d'entretiens, un carnet de vol, Préparer le vol (briefing) et suivre une check-list,
- Sécurité et maîtrise des risques (Lipos, personnes, balisage...),
- Approche et fonctionnement des Multicopters (Principes de vol, éléments matériel, maintenance, etc.)
- Etude et compréhension des cartes aériennes et météo,
- Simulateur de vol (exercice : contrôle des gaz, stationnaire, translation, atterrissage, gestion du vol),

Partie pratique (double commande) :

- Démonstration de vol & commentaires techniques,
- Application de la réglementation (sous forme d'exemple)
- Apprentissage (décollage/atterrissage, maîtrise de la stationnaire avec/sans GPS/ATTI/OPTI),
- Translations multidirectionnelles avec maîtrise de l'altitude en montée/descente (avec/sans tenu d'axe et trajectoire, maîtrise de la vitesse et translation rapide),
- Evolution du drone dans toutes les directions, vol inversé, rotation lente et rapide, cap aléatoire,
- Découverte des sous-modes IOC (HL, CL, POI, VISION...),
- Manœuvrabilité, mise en situation réelle
- Tourner autour d'un objet (avant de l'appareil vers l'extérieur, puis vers l'intérieur).

Examen pratique final basé sur l'arrêté de formation du 18/05/2018 et la QPDD modélisme (sans double commande) :

- Délivrance du livret de progression en fin de formation

Modalités d'évaluation :

Contrôle des connaissances acquises

noté sous forme d'appréciation « Acquis, Non acquis, En cours d'acquisition ».

Validation des acquis

examen pratique (noté) en fin de formation et livret de progression permettant d'attester l'acquisition des compétences pratiques

Délivrance d'une attestation de suivi de formation pratique basique (nécessaire pour l'obtention d'un numéro d'exploitant auprès de la DGAC)

IMPORTANT : Afin d'obtenir ce numéro d'exploitant, il faudra impérativement être titulaire du certificat d'aptitude théorique de télépilote le jour de la déclaration d'activité. Examen à passer extérieurement à cette formation à la DGAC.

Validation et modalités d'évaluation

Une attestation d'acquis pourra être fournie selon les conditions contractuelles.
Une attestation de fin de formation sera délivrée.

Public

- Tout public

Prérequis

Sans niveau spécifique

Code rythme formation

En journée

Formation présentielle ou à distance

Formation entièrement présentielle

Accès à la formation

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Tous publics, Tous salariés

Pré-requis :

Dextérité, bonne santé physique, bonne coordination spatiale, connaissances de base en informatique indispensables et notamment de la navigation sur le WEB âge minimum 16 ans.

Pré-requis conseillé : être titulaire d'un certificat théorique de télépilote délivré après réussite du nouvel examen théorique adapté aux activités de télépilote.

Inscription à la FFAM (Fédération Française d'Aéromodélisme) vivement conseillée.

Préparation du brevet théorique drone - via le site internet www.chezgigli.net

Complément indispensable

Livre théorique Drone (utilisation pour le brevet)

OPTION : aide à la rédaction d'un MAP

LIEU : Lycée Grandmont Tours sud et Semblancay

Modalités pédagogiques

Formation pratique individualisée : Pédagogie active basée sur des démonstrations commentées et de nombreuses mises en pratique. - Possibilité d'organisation de groupes spécifiques à la demande

Accès handicapés

Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, contactez nos [référents](#) handicap

Sessions de formation

Contact

Greta Val de Loire - 6 Avenue de Sévigné - 37200 TOURS
T : 02 47 21 00 01 - contact@greta-vdl.fr